Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20261125-2026-268-DE
Date de télétransmission : 25/11/2026
Date de réception préfecture : 25/11/2026

PUBLIE LE 25/11/2026

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

N°2026-268

Conseil municipal
REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le dix huit novembre à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 12 novembre 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

CRÉATION DU POSTE DE COORDINATEUR D'OPÉRATION, ADJOINT AU CHEF DE SERVICE MAÎTRISE D'OUVRAGE

Rapporteur : Mme Céline THÉOPHILE

Présent(e)s :
M. JEANNE, Mme THIROUX, M. LATRONCHE, Mme AMAR, M. GOUPIL, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. PICOT, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHE, Mme LE THIES, M. DUVAUDIER, Mme CARPE, M. NGANDE, Mme ASHRAF, M. BASTIN, M. EOUZAN, M. FORHAN, Mme DEISS, M. MESNAGER, M ANCIAUX, Mme SAUSSEREAU, Mme BOICHOT, M. BANTSIMBA, Mme SANZ, Mme DE OLIVEIRA, M LHOSTE, Mme THÉOPHILE, Mme ANTONIE, M. SZOLLOSI, Mme CASTELLAR, Mme MOREIRA MARQUES, Mme DE JESUS MORGADO, Mme KASSOU, Mme ADOMO, M. LAMOTTE, M. SY, M LEGER, Mme MALEK, Mme GARCIA, M. GUINTRAND, Mme KEITA-GASSAMA

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :
M. JACQUIN BEAUDOIN
Mme BENAHMED (donne procuration à Mme AMAR)
Mme CIPRIANO (donne procuration à M. FORHAN)
M. HIRIDJEE (donne procuration à Mme SAUSSEREAU)
Mme BERTRAND (donne procuration à Mme THÉOPHILE)
M. SLIMOVICI (donne procuration à M. BANTSIMBA)

Secrétaire de séance : Mme CARPE

Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présent(e)s : 43
Nombre de procurations : 5
Nombre de votant(e)s : 45

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

champignysurmarne.fr

Chargé de mission Affaires Juridiques et statutaires

Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20261125-2026-268-DE
Date de télétransmission : 25/11/2026
Date de réception préfecture : 25/11/2026

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu le code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L 332-1 et suivants ;

Vu le tableau des effectifs de la Commune de Champigny-sur-Marne ; annexé au budget primitif 2026, adopté par délibération n°2026-106 du 29 avril 2026 ;

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances – Ressources et Administration générale émis lors de sa séance en date du 10 novembre 2026 ;

Considérant ce qui suit :
La Direction des Bâtiments et de l'Énergie assure la gestion et l'évolution du patrimoine bâti communal. Son service Maîtrise d'Ouvrage pilote les opérations de construction, de réhabilitation et d'aménagement. Leur nombre et leur complexité croissants nécessitent de renforcer la coordination et l'anticipation des risques. L'organisation cible distingue le pilotage global, la coordination transversale et la conduite des opérations. Le chef de service conserve le management, les priorités, la programmation, le suivi budgétaire global et les arbitrages. Le coordinateur d'opérations, adjoint au chef de service, conduit les projets complexes et coordonne les intervenants. Il suit les coûts, les délais et les risques, identifie les difficultés et prépare les éléments d'arbitrage. Il actualise les tableaux de bord, harmonise les méthodes et contribue à sécuriser les procédures. Sa création s'accompagne de la suppression d'un emploi de chargé d'opérations, par une décision distincte. L'emploi est proposé à temps complet, en catégorie A ouvert aux ingénieurs

Dans ce sens, il est proposé de créer un emploi permanent relevant de la catégorie A, à temps complet. Cet emploi aura vocation à être occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (catégorie A).

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : CRÉE et INSCRIT au tableau des effectifs de la Commune de Champigny-sur-Marne l'emploi de coordinateur d'opération, adjoint au chef de service maîtrise d'ouvrage.

ARTICLE 2 : PRÉCISE la création, à compter du 1er janvier 2027, d'un emploi de coordinateur, adjoint au chef de service maîtrise d'ouvrage, (catégorie A) à temps complet pour exercer les missions ou fonctions exposées ci-dessus.

ARTICLE 3 : PRÉCISE que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire titulaire.
Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base des dispositions du Code Général de la Fonction Publique. Cet agent contractuel pourra être recruté à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans compte tenu de la difficulté de recruter des fonctionnaires détenant les compétences nécessaires ou à durée indéterminée, notamment par la voie de la portabilité prévue à l'article L 332-12 du Code Général de la Fonction Publique.
Le contrat de l'agent à durée déterminée sera quant à lui renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir.
La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

ARTICLE 4 : PRÉCISE que l'agent devra être titulaire d'un grade appartenant au cadre d'emplois des ingénieurs (catégorie A) ; d'un diplôme permettant l'accès aux concours externes du cadre d'emplois visé ou d'une expérience professionnelle sur des missions équivalentes à celles correspondant au cadre d'emplois visé et pouvant faire l'objet d'une

reconnaissance auprès de la commission d'équivalence de diplôme placée auprès du CNFPT pour l'accès aux concours externes.
Elle ou il devra par ailleurs impérativement justifier d'une expérience similaire.
La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.
Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Objet de l'acte reçu en préfecture
094-219400173-20261125-2026-268-DE
Date de télétransmission : 25/11/2026
Date de réception préfecture : 25/11/2026

ARTICLE 5 : AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document, tant administratif que financier, en exécution de la présente délibération.

ARTICLE 6 : DIT que les dépenses seront inscrites sur le budget de l'exercice en cours.

A l'unanimité des suffrages exprimés,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Patrice LATRONCHE, Mme Sophie AMAR, M. Grégory GOUPIL, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Yohann PICOT, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Odile LE THIES, M. Michel DUVAUDIER, Mme Geneviève CARPE, M. Léon NGANDE, Mme Asma ASHRAF, M. Wilfrid BASTIN, M. Pascal EOUZAN, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Jean-Claude FORHAN, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Isabelle DEISS, M. Alain MESNAGER, M. Arif HIRIDJEE, Mme Delphine BERTRAND, M Xavier ANCIAUX, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. David SLIMOVICI, Mme Caroline BOICHOT, M. Yannick BANTSIMBA, Mme Martine SANZ, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M Philippe LHOSTE, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Ana-Maria-Luminita ANTONIE, M. Thomas SZOLLOSI, Mme Inès CASTELLAR, Mme Maria Teresa MOREIRA MARQUES

7 abstentions,

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK

3 NPPV

Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

MAIRIE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE (Val-de-Marne)

M. Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France

MAIRIE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE (Val-de-Marne)

La secrétaire de séance
Mme Geneviève CARPE